
COPENHAGUE – Utilisateurs finaux à l'ICANN : discussion sur des thèmes spécifiques avec At-Large

Mercredi 15 mars 2017 – 12h30 à 13h30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc pour les personnes qui sont dans la salle, c'est pour, également, les nouveaux venus. Donc, veuillez vous joindre à nous. Vous êtes tout à fait les invités autour de la table. Alistair, venez donc nous rejoindre. Et toutes les personnes qui sont dans la salle peuvent se mettre autour de la table.

Très bien. Nous allons commencer dans une minute. Mesdames et Messieurs, une minute.

Très bien. Bon après-midi à toutes et à tous. Nous venons de commencer, en effet, notre après-midi. Il est 12 h 30 à peu près. Nous sommes le 15 mars 2017, et nous allons avoir cette séance sur les utilisateurs finaux et l'ICANN. C'est un débat avec At-Large également. C'est pour tout le monde, mais en particulier pour les personnes qui sont nouvelles à l'ICANN. Combien d'entre vous sont des nouvelles personnes ? Je reconnais quelques visages. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est à sa première réunion de l'ICANN ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Oui, nous avons quelques personnes qui sont véritablement des nouveaux venus. Pas Seun. Seun, il a été à beaucoup de réunions de l'ICANN. Donc on va appeler la sécurité. Il ne nous dit pas la vérité.

Donc on va parler de politiques aujourd'hui, parce qu'on parle beaucoup de processus. Mais les politiques, nous les développons ici à l'ICANN. Et nous avons trois sujets principaux que nous allons aborder. Je dois absolument m'arrêter à 13 h 30. Parce que nous allons aller assez vite, donc, soyez brefs dans vos commentaires également. Ceci dit, vous aurez le temps de poser des questions.

Tout d'abord, la responsabilité à l'ICANN. Leon va en parler. La juridiction de l'ICANN. Et enfin la diversité à l'ICANN avec Julie Hammer. Et ça, ça fait partie du débat de la piste de travail 2 sur la responsabilité.

Je vois des personnes qui arrivent dans la salle. Vous êtes tout à fait les bienvenus si vous voulez vous placer autour de la table. Si vous voulez totalement participer. C'est très interactif. Ce n'est pas le show Olivier ou Seun. C'est vraiment ouvert à toutes et à tous.

Donc, sans plus attendre, je vais donner la parole à Leon Sanchez. On était déjà de bon matin à travailler ensemble. Donc je suis plus réveillé maintenant. Ça va.

Donc vous êtes le coprésident du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Donc il y a trois coprésidents. Oui. Et vous avez vraiment un processus important à effectuer pour l'ICANN. Donc vous avez été très studieux. Je vous laisse la parole.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Olivier. Oui. En effet. C'est beaucoup de travail, mais nous avons une excellente équipe ; le CCWG fait beaucoup.

Nous conduisons le bus, dirais-je. Et nous avançons. Le bus avance. Et toute la communauté avance.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Moi, je ne crois pas que je pourrais conduire un bus avec autant de passagers à bord.

LEON SANCHEZ :

Donc ce que je veux dire, c'est que nous sommes plus des facilitateurs. C'est ce que je veux dire. Si vous ne connaissez pas bien ce que le CCWG-Responsabilité effectue, je vais vous l'expliquer en quelques mots, si c'est votre première réunion.

J'ai eu la chance de parler à certains d'entre vous lors d'autres réunions. C'est le résultat du fait que la communauté est bien consciente à la suite de la transition qui s'est déroulée en

octobre l'année dernière. Eh bien, il fallait bâtir un nouveau système de contrôle pour que l'ICANN ne dérape pas et ne fasse pas des choses trop folles.

Donc on a créé un groupe de travail pour concevoir de nouveaux mécanismes. Et le résultat de la première phase de travail à la suite des recommandations que nous avons reçu, nous avons un modèle où la communauté est responsabilisée, a beaucoup plus droit au chapitre, mais est beaucoup plus responsable de ce qui se passe.

Maintenant, nous sommes dans notre deuxième phase de travail. Donc on a des pistes de travail 1, 2 ; ce n'est peut-être pas très créatif tout cela. Mais nous avons une série de thèmes qui ne sont pas essentiels, mais qui sont néanmoins extrêmement importants pour ce groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Les SO et les AC ; qui est responsable de quoi, par rapport à qui sommes-nous responsables.

LEON SANCHEZ :

Les SO et les AC, c'est les organisations de soutien et les comités consultatifs.

Donc il y a un sous-groupe qui indique donc qui est responsable de quoi et qui renforce, en général, la responsabilité de l'ICANN.

On parle aussi beaucoup de transparence, qui est essentielle. Donc responsabilité par rapport aux unités constitutives ; transparence envers tout le monde. Responsabilité du personnel de l'ICANN. Diversité. Questions de diversité qui se posent.

Si l'on doit limoger un membre du Conseil d'administration, et bien, on va avoir des lignes de conduite pour cela, des normes, des critères à respecter. Il y a donc des critères à respecter pour cela et des normes que nous développons pour avoir des systèmes de sauvegarde, savoir qui est responsable de quoi parce qu'on peut avoir des poursuites en justice, des différends juridiques qui peuvent survenir et nous devons être très prudents à ce niveau, de protéger également la responsabilité légale et juridique de l'organisation.

Nous avons un ombudsman, qui est quelqu'un qu'on peut aller voir pour résoudre les litiges et les différends. Nous avons un nouveau modèle d'ombudsman, de médiateur si vous voulez.

Nous avons une réunion de visu un jour avant le début de la réunion de l'ICANN. Je ne sais plus si c'était un vendredi ou un samedi. Parce que je ne sais plus quel jour de la semaine nous sommes. Ça fait assez longtemps. Nous allons donc attendre un moment important, une étape importante. Et nous avons parlé beaucoup de responsabilité, des différents SO et AC.

Et la méthode que nous avons adoptée au groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, c'est que nous avons un processus de double lecture à la suite des réunions plénières. Nous avons des sous-groupes. Nous avons des réunions plénières. Un travail qui se fait en plénière et ensuite des recommandations, des recommandations de ce groupe, une double lecture de ces recommandations, un processus d'approbation de la première ébauche de documents qui est lue une deuxième fois, qui est analysée une deuxième fois pour s'assurer que tout le monde est en accord sur ce qui a été rajouté sur le document.

Donc il y a plusieurs lectures. Plusieurs étapes. Puis ensuite, une étape de commentaire public. Eh bien, nous rassemblons les commentaires obtenus de la part de toutes les personnes ayant contribué à cet effort, et nous évaluons ce qui a été reçu par la collectivité. Et s'il y a des modifications à faire, et bien, elles sont effectuées. Et le processus repart à zéro. C'est un cycle si vous voulez. Donc parfois, nous avons eu deux phases de commentaire public. Donc une ou deux séries de commentaires publics.

Donc, ça, vous voyez, c'est comme ça qu'on essaie de développer et d'améliorer la responsabilité de l'ICANN. Avec un travail de petits groupes, de sous-groupes, de groupes larges, nous présentons ces recommandations pour l'approbation des

différentes organisations essentielles de l'ICANN. Nous avons dans notre groupe de travail plusieurs personnes qui appartiennent à différentes unités constitutives de l'ICANN, et qui ont donc voix au chapitre, qui approuve ou n'approuve pas des recommandations. C'est en général, on a toutes les recommandations qui sont approuvées par les organismes ; ça ne se passe pas par magie. Non. Nous avons des membres qui sont nommés au CCWG, au groupe de travail intercommunautaire, donc des membres qui viennent de différentes communautés pour, en effet, rédiger ces documents, ces conclusions et effectuer tout ce travail.

Donc une fois qu'on passe du sous-groupe au groupe tout entier, les unités constitutives passent par leur propre processus d'approbation, l'entièreté du document ou uniquement une partie du document. Et le problème, c'est que parfois on peut avoir des documents extrêmement longs, extrêmement lourds, sur lesquels on ne peut que difficilement travailler. Donc très souvent, nous les découpons en morceaux plus gérables.

Donc le calendrier, le calendrier évidemment très important aussi pour nous, à l'ICANN, parfois tout déraile au niveau du calendrier. Ça prend plus de temps que prévu. On se met en retard. Trop de débats. Trop de discussion. Et donc, parfois un calendrier que l'on doit modifier, on doit remettre à plus tard par exemple les conclusions du CCWG. Ça s'est passé pour nous.

On devait terminer à la fin de l'année fiscale 2017, c'est-à-dire au mois de juin, mais on ne sera pas en mesure de tenir les délais. Et donc, on va demander des délais rallongés, étendus, jusqu'à l'année fiscale 2018.

Lors de notre première évaluation de la situation, on a assez au budget pour continuer notre travail. Donc on n'aura pas besoin de demander une rallonge budgétaire parce que nous sommes en retard dans notre calendrier.

Donc si vous avez des questions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Leon. Eh bien, je crois que les personnes préparent leurs questions. Quelques points logistiques. J'aimerais demander dans le public combien d'entre vous sont des nouveaux venus ? Première réunion d'ICANN, levez la main.

Ah ! Il y en a pas mal. Très bien. Très bien. Donc là, il y en a quatre autour de la table. On a quatre places ouvertes autour de la table et on vous accueille. On vous invite à venir nous rejoindre autour de la table. Donc c'est pour vous. C'est pour avoir des interactions. Et Glenn, vous êtes déjà venu, je crois. Vous n'êtes pas un jeune nouveau.

Donc deuxième chose que j'avais demandée hier, de la nourriture à déjeuner pour toutes ces personnes. Donc on ne

veut pas avoir à jeter de la nourriture. Donc n'hésitez surtout pas à vous restaurer. Donc vous avez des boissons. Vous avez tout ce qu'il vous faut. Du café.

Mais nous allons maintenant passer la parole à M. Glenn McKnight.

GLENN MCKNIGHT :

Oui, Leon. Je voulais vous demander, par rapport à l'envergure de votre projet. Donc, on sait sur quoi vous travaillez, mais je suis un petit peu curieux. La responsabilité, qu'est-ce que ça veut dire pour moi ? Vous donnez des normes, des rôles, des responsabilités. Est-ce que dans le cadre de votre mandat les répercussions éventuelles de vos décisions sont prises en compte ? Est-ce que vous gérez cela ?

LEON SANCHEZ :

Merci. Oui. On en parle. Absolument. On en parle. Les conséquences de nos décisions pour le personnel, pour tout le monde, pour les communautés. Qu'est-ce qui se passerait si tout le monde n'était pas au diapason, au même point, s'il y avait un manque d'harmonie. On étudie tous les cas de figure.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc présentez-vous. Je ne vois pas votre badge. Présentez-vous et posez votre question. Allez-y.

CLAIRE CRAIG : Oui. Merci. Bon après-midi. Je m'appelle Claire Craig. Je suis nouvelle venue à l'ICANN et je suis également une boursière.

Ma question sera la suivante. Elle n'est pas spécifique par rapport au groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, mais sur ALAC. Ce que j'aime sur l'ICANN, c'est que vous avez une approche multipartite. Et que vous pouvez donc avoir différents points de vue et les étudier, mais en fin de compte, vous devez trouver un consensus. Vous devez arriver à un consensus par un certain processus dont parler Leon.

Ça me paraît très solide comme approche pour régler ce type de problèmes. Néanmoins, je me pose la question : est-il possible, s'il y a quelqu'un qui n'est pas bien représenté, un problème qui n'est pas bien représenté, parce qu'ALAC c'est si énorme comme organisation que parfois les commentaires publics ne reflètent pas tous les points de vue parce que tout le monde n'a pas totalement voix au chapitre, on n'est pas totalement engagé dans la discussion ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Leon, je vais vous permettre de répondre. Leon a été sélectionné par la communauté d'At-Large pour devenir notre membre, notre liaison, auprès du Conseil à partir de la fin de l'année, de l'assemblée générale de la fin de l'année. C'est une bonne pratique. Allez-y, Leon.

LEON SANCHEZ : Alors, Claire, merci pour votre question. Parfois l'énergie de la discussion diminue un peu la façon dont nous travaillons au sein de l'ICANN et à travers un processus de développement de politiques ou d'élaboration de politiques.

Il y a une voie à suivre dans ce sens pour parvenir à une conclusion et un résultat bien sûr. Donc il y a différentes étapes à traverser dans ce processus d'élaboration de politiques, au cours duquel vous pouvez faire entendre votre voix et vos réflexions, vos pensées. Et des fois, certaines pensées ne vont pas être reflétées dans un processus donné à cause de différentes circonstances. Mais je peux vous assurer que d'après mon expérience en tout cas, tous ceux qui sont assis autour de cette table et font entendre leur voix sont entendus. Pas toujours de manière optimale. Des fois on aimerait que nos commentaires soient reflétés différemment dans le PDP – processus de développement de politiques ou processus d'élaboration de politiques – mais c'est long de participer et

d'apprendre comment influencer ce processus d'une manière correcte et de contribuer utilement à ce processus.

Il y a quand même une possibilité que votre opinion reste enterrée au cours de ce processus. Mais de toute façon, il y a beaucoup de processus d'élaboration de politiques. Et vous pouvez, à tout moment, y participer. Et d'autres vont se joindre à vous. Tout le monde va essayer de défendre son opinion.

Parfois, ça ne donnera pas de résultats. Parce que c'est comme ça que fonctionne le processus d'élaboration de politiques. Des fois, on tient compte de votre avis. Des fois non. Mais ça ne veut pas dire que vous n'êtes pas entendu. Donc des fois il faut savoir travailler avec les autres, apprendre à défendre son opinion.

JULIE HAMMER :

Merci beaucoup. Et Claire, je voulais ajouter un commentaire à propos de quelque chose que Leon a dit concernant le processus d'élaboration de politiques. Personnellement, je travaille là-dessus dans le CCWG-Responsabilité.

Et la façon dont les gens peuvent participer, ce n'est pas seulement en tant que représentants des SO et des AC. Il y a des représentants officiels dans les groupes de travail. Et tout le monde essaie de participer à chaque sous-groupe portant sur des thèmes différents. Et cela est ouvert à tous les membres de

la communauté. Donc s'il y a un sous-groupe qui vous intéresse, vous pouvez choisir d'y participer. Personne n'est exclu.

Et dans tous ces sous-groupes, comme Léon l'a dit, on écoute la voix de tout le monde. Ça ne veut pas dire que votre opinion va être reflétée obligatoirement dans la décision finale. Mais personne n'est exclu. Et je crois qu'un des défis que nous avons dans ce processus, c'est parce que c'est un processus qui existe depuis longtemps, qui est en marche depuis longtemps, beaucoup de gens ont consacré beaucoup d'énergie à ce travail. Et certains des participants sont fatigués et abandonnent un petit peu. Donc des fois nous voyons qu'on a du mal à atteindre nos objectifs.

Donc il faut maintenir ces objectifs, parvenir à une conclusion le plus rapidement possible sans mettre en danger la qualité de cette conclusion bien sûr, puis revenir au travail de l'ICANN. Merci en tout cas pour votre question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Julie, pour cette explication que vous venez de donner. Vous avez raison quand vous dites que les gens sont fatigués de ces discussions. Il participe depuis longtemps à ces discussions. Il n'y a pas de renouvellement dans ces groupes. Et il y a une certaine longueur pour certaines discussions.

Et outre la complexité des discussions, il y a toujours eu une année, une année et demie de discussion. Le pire, c'est quand vous dites, « J'ai une bonne idée » et on vous dit, « Oui, on n'en a parlé déjà il y a six mois », par exemple. C'est dur. Mais c'est comme ça que ça marche. C'est difficile de monter dans un train qui est déjà en mouvement et qui va vite. Très vite.

Bien. Je vais prendre une autre question d'un nouvel arrivant autour de la table ou dans le public. Allez-y. Présentez-vous et puis vous pouvez poser la question.

[BERTHA RICHARDS] :

Bonjour. Je suis [Berta Richards]. La question que je voudrais poser vient d'une perspective des Caraïbes parce qu'il y a Amérique latine et il y a les Caraïbes. LAC.

Donc ma première question, la première question que je voudrais vous poser, à la suivante : quelle représentation est-ce que les Caraïbes anglaises ont-elles ? Et les Caraïbes, puisqu'il y a les Caraïbes françaises, espagnoles, anglaises– alors, les Caraïbes anglaises, quelle est donc la réception qu'elles ont reçue de la communauté At-Large, l'attention qu'ils ont reçue, et quelle a été leur participation dans la communauté At-Large parce que je n'ai pas entendu grand-chose à ce propos.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. C'est une bonne question. Je dois réfléchir en ce qui concerne le processus de responsabilité. Combien de gens et ont participé ; je crois que nous avons une trentaine de personnes qui sont dans le groupe de travail et dans cette piste de travail. Le problème, c'est que nous travaillons avec les volontaires. Donc nous demandons aux volontaires, et des fois il y a peu de gens. Et on doit demander à une personne d'être le rapporteur. De nous raconter ce qui se passe dans tel ou tel groupe.

En tout cas, je ne sais pas s'il y a eu des volontaires des Caraïbes anglaises dans cette piste de travail. Donc je pense qu'il y a peut-être un manque de participation des Caraïbes anglaises. Je dirais que c'est la même chose pour les Caraïbes francophones. Nous manquons de gens en général venant des Caraïbes, de cette partie de l'Amérique latine.

Et je dirais que si personne ne se porte volontaire, on ne peut pas voir les gens et leur dire, « Vous devez faire ça ». Donc il faut demander– on pourrait demander aux gens qu'on croise. En tout cas, si ça vous intéresse et si vous voulez participer, ça serait très bien d'avoir quelqu'un qui participe de votre région du monde. Parce que le fait de ne pas pouvoir apporter votre opinion, vos perspectives, en tant que personne et en tant que celle de votre région, c'est un problème. Et nous savons que chaque région a sa propre perspective.

Une des choses que nous faisons, à At-Large, comme nous avons les cinq régions qui sont représentées, nous avons une bonne participation. Et donc je sais que Tatiana va me dire que la GNSO présente davantage de perspectives, mais je dirais, « Pas au niveau culturel ». Au niveau culturel, nous sommes un peu les meilleurs.

La société civile, la ccNSO. Oui. Mais nous sommes structurés d'une certaine façon qui nous permet de présenter les différentes perspectives vraiment. Bien. Je ne sais pas qui c'est. Alberto Soto ? Alberto Soto, allez-y.

Je vais d'abord donner la parole aux nouveaux arrivants avant de vous donner la parole. Il y a une personne qui lève la main. Alors on va lui donner la parole. La demoiselle, ça fait un moment qu'elle attend, donc on va lui donner la parole d'abord. Présenter.

[ASHANI] :

Bonjour. Je suis [Ashani]. Je suis une nouvelle arrivante aussi. Je me demandais, puisque la piste de travail se consacre à la responsabilité, comment est-ce que vous considérez la responsabilité ? De quoi vous parlez lorsque vous parlez de responsabilité ou de redevabilité ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je dirais que c'est une très bonne question. Leon Sanchez.

LÉON SANCHEZ : Merci beaucoup Olivier. Lorsque l'on parle de responsabilité, nous considérons la responsabilité dans le cadre de la mission de l'ICANN bien sûr. Nous ne pouvons pas avoir une vision beaucoup plus large de la responsabilité. Nous parlons de l'ICANN, bien sûr.

En tout cas, la vision de la responsabilité que nous avons ici à l'ICANN est dans les limites de la mission d'ICANN bien sûr. C'est une longue discussion qui a eu lieu depuis longtemps, qui a lieu depuis longtemps. Il y a certains problèmes qui n'ont pas été résolus encore, comme je le disais dans ma mise à jour. Par exemple, dans la responsabilité des SO et AC, nous devons trouver davantage. Et au niveau des problèmes liés aux problèmes, nous avons encore besoin de définir, comme vous l'avez dit, quelle est la portée et l'atteinte de ce travail de responsabilité ou de redevabilité.

En tout cas, en ce qui- pour répondre, c'est tout ce qui affecte l'environnement de l'ICANN. Ça serait une réponse rapide.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci Leon. Merci [Ashani] pour cette question. Prochaine personne, allez-y.

ANJU MANGAL :

Bonjour. Je suis Anju. Je suis une nouvelle arrivante. Je suis boursière. Je viens des îles Fidji et je travaille dans une organisation qui représente les pays des îles pacifiques.

Je parle de participation. Le mot participation est un mot qui implique un processus à double sens. Certains pensent que non. On essaie de participer avec vous, mais vous ne voulez peut-être pas participer avec nous. Il peut y avoir une situation dans certaines parties du monde de ce type.

Une chose que je voulais vous demander, c'est à ce qu'il y a une stratégie de participation que vous avez qui pourrait être applicables différentes régions ?

Les régions sont différentes. La région du Pacifique, on a tendance à être timide. On a du mal à s'exprimer. On est intelligent. On a du talent comme les Caribéens. On est comme dans les autres régions, je dirais. Mais on est timide et on a du mal à prendre la parole en public. Donc je pense que c'est très important que l'on regarde différemment les différentes régions et que l'on regarde différemment les stratégies de participation et de sensibilisation que l'on applique dans ses différentes régions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci. Et la stratégie de participation, que nous avons, commence par la photo convient de vous prendre par exemple. Vous voyez. Mais c'est un peu plus que ça. Chaque région a un vice-président qui travaille sur la sensibilisation. Chaque région de l'organisation At-Large, les RALO qui sont cinq composantes d'At-Large, travaille avec le département des participations mondiales et son président, et travaillent sur des plans de stratégie de sensibilisation.

Il y a une page wiki qui est difficile à trouver, hélas. Mais si vous regardez sur le site d'At-Large, vous allez trouver les plans et les stratégies de sensibilisation. C'est là que se trouvent les plans.

En tout cas, ce que j'essaye de dire, c'est qu'une personne, pour des milliers d'îles que vous avez dans le Pacifique, c'est difficile. C'est pour ça que nous avons besoin de davantage de gens qui travaillent sur le terrain.

Au début, on avait une personne, mais maintenant nous avons besoin de davantage de gens. Au début, on avait une stratégie qui était une structure At-Large par pays. Et nous n'avons pas encore atteint cet objectif. Vous voyez.

Yesim et ensuite je fais le tour de la table et je donne la parole à Alberto Soto.

YESIM NAZLAR : Merci Olivier. Je voudrais vous rappeler d'utiliser les micros quand vous prenez la parole parce que nous avons un service d'interprétation. Nous avons un enregistrement qui est fait en permanence de la séance. Et nous avons un service d'interprétation simultanée. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yesim. Oui c'est important. On l'oublie. Si vous voulez, vous pouvez parler en français ou en espagnol. Nous avons des interprètes. Et vous pouvez entendre cette discussion traduite en français et en espagnol. Nous avons des interprètes et vous pouvez prendre des écouteurs ici.

Bien. Nous allons continuer donc avec notre liste d'intervenants. Alberto. Alberto va parler en espagnol, donc Mettez vos écouteurs.

ALBERTO SOTO : Nous avons un service d'interprétation, je parle ma langue natale. Je pense que nous devons utiliser ses services, tous. Pour toutes les langues. C'est important.

Bien. Je crois que mon commentaire va être utile pour répondre à plusieurs questions qui ont été posées par rapport à la participation.

Hier, on a parlé de Lance Hinds des Caraïbes justement. Et on a parlé de ça, qu'il n'y avait pas beaucoup de participation de la part de la région des Caraïbes. Alors, avec Lance, nous avons décidé que nous irions voir ces gens.

Donc Lance va faire venir des gens des Caraïbes. On a eu quelques petits problèmes. On a eu une réunion à Los Angeles qui a été de très bonne qualité. Et à partir de cette réunion, un processus a été mis en œuvre. Un processus ce qui va nous permettre de conclure ce conflit avec succès. Et nous allons pouvoir commencer à travailler parfaitement avec les Caraïbes. Nous pensons en permanence aux Caraïbes.

La première tâche que nous avons réalisée il y a quelques années a été de nous intéresser aux Caraïbes. Et à travers le programme de CROPP, nous sommes allés en Haïti et en République dominicaine.

À travers ce voyage, nous avons créé– ou suite à ce voyage, nous avons créé une ALS en Haïti et une autre en République dominicaine. Alors pourquoi Haïti d'abord ? Haïti, c'est le pays des Caraïbes qui a le taux de pénétration le plus pas d'Internet. Donc il nous faut d'abord nous présenter et ensuite chercher des solutions, essayer de voir quelles sont les entreprises qui offrent des ressources non renouvelables pour offrir ce service en Haïti. Et ensuite, il faudra l'offrir au reste des îles des Caraïbes qui ont

aussi de gros problèmes et qui ont envie de participer, mais qui connaissent de grosses difficultés.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alberto. Humberto, vous demandez la parole ; allez-y.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup. Je vais parler en espagnol. Je serai bref pour compléter ce que Alberto, c'est tout.

Nous avons demandé la liste des nouveaux arrivants. Et pour ceux qui appartiennent à l'Amérique latine et aux Caraïbes, nous vous demandons votre autorisation pour leur écrire et leur demander à participer à certaines activités de notre région. Merci. Je dois me retirer donc je vous dis au revoir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Humberto. J'allais demander au personnel de demander aux nouveaux arrivants de nous donner leurs adresses e-mail pour poursuivre cette conversation.

Garth Bruen, Satish Babu, et ensuite nous passons au point suivant de notre ordre du jour, qui est la juridiction.

GARTH BRUEN :

Bonjour. ALAC, Amérique du Nord. Merci pour le travail que vous faites. Merci pour cette séance. En termes d'utilisateur Internet, je dois avertir tout le monde que nous devons être en alerte. Parce qu'à la réunion d'ALAC avec le Conseil de l'ICANN, le Conseil ainsi que l'ICANN n'avaient pas d'obligation vers les utilisateurs finaux.

Et c'est une nouvelle déclaration. L'année dernière, à la réunion d'Helsinki, au cours de notre réunion avec le Conseil, un autre membre du Conseil a dit, « ICANN n'a pas d'obligation vers les utilisateurs finaux ». Alors pourquoi sommes-nous là ? Quel est l'objectif si l'ICANN pense qu'elle n'a aucune obligation envers les utilisateurs finaux ? J'espère que ce message va changer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Garth. J'espère qu'on nous donnera une réponse à cette question, hélas, un peu trop rhétorique que vous avez posée.

SATISH BABU :

Merci, Olivier. Je voudrais répondre à ce qu'Anju a dit. Nous comprenons les limites de notre travail, mais c'est une manière de célébrer la diversité. Nous l'accueillons avec plaisir.

Et dans le domaine du Pacifique, nous avons seulement trois ALS. Et nous avons un membre d'ALAC. Donc nous sommes bien représentés. Nous sommes conscients des limitations qui

existent et nous allons essayer de travailler ensemble. Ce serait une bonne chose.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish. Satish est le président de la région d'Asie-Pacifique et des îles du Pacifique et de l'Australie. Humberto Carrasco est le président de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la région Amérique latine et Caraïbe. Donc voilà.

Eh bien, continuer à avancer. Nous allons passer à la diversité – non, pardon, à la juridiction.

Tatiana Tropina, un sous-groupe. Un sous-groupe de travail qui travaille au sein du groupe de travail CCWG-Responsabilité.

TATIANA TROPINA : Merci beaucoup. Ne vous étonnez pas que l'on passe du problème de la participation et des stratégies régionales au problème de juridiction. Ça peut être un petit peu un problème difficile à comprendre. Je vais essayer de vous l'expliquer de la façon la plus simple. Je ferai de mon mieux.

Donc avant toute chose, pourquoi est-ce que nous pensons que la juridiction est importante ? Et pourquoi nous devons l'aborder au cours de cette séance ?

Il y a beaucoup de confusion à propos de la juridiction dans la piste de travail 2 responsabilité. Il y a des gens qui me demandent, par exemple, « Est-ce que les bureaux d'ICANN vont déménager ? Est-ce que l'ICANN va changer d'emplacement ? Est-ce qu'ICANN va avoir des privilèges et une immunité nationale ? Quel type de rôle nos gouvernements vont avoir à ICANN si ICANN à ce type de privilèges et humilité ».

Donc nous avons voulu qu'il y ait davantage d'informations pour que vous compreniez ce qui est discuté dans ce sous-groupe de la juridiction. Je vais commencer par un petit peu d'histoire. Léon a dit qu'il y a eu deux pistes de travail : la piste de travail 1, qui a été fini avant la transition des fonctions IANA ; et maintenant nous avons la piste de travail 2. Et dans la piste de travail 1, nous avons décidé que l'ICANN aller être constitué comme organisation à but non lucratif dans la législation californienne. Et donc ICANN dépend de la législation californienne.

Par exemple, si l'on veut révoquer les membres du Conseil ou refuser le budget, tout cela dépend de la législation californienne. Tout cela est bien stipulé. Donc on a décidé que cela ne réglait pas le problème de la juridiction enfermant, parce que certaines questions ne sont pas résolues quand même. Comme, par exemple, la loi applicable en cas de résolution de conflit qui pourrait avoir un impact sur les mécanismes de

responsabilité de l'ICANN. Parce qu'ICANN a des bureaux dans différentes régions ; un bureau à Istanbul, à Bruxelles.

Donc ce sous-groupe de la juridiction a décidé d'analyser les obligations contractuelles, le choix des lois, en fonction des juridictions dans lesquelles l'ICANN a des bureaux. Et ce qui s'est passé au début du travail de ce sous-groupe, c'est que beaucoup des participants du sous-groupe considéraient cela comme un endroit où on pouvait aborder le problème de la relocalisation d'ICANN.

Et pour beaucoup de gens, le fait qu'ICANN soit constituée aux États-Unis est un problème. Ils pensent qu'ICANN n'est pas suffisamment internationale, n'est pas suffisamment séparée des États-Unis. Donc nous avons un problème dans ce sous-groupe de la juridiction concernant la portée du travail, l'objectif du travail. Parce que ce qui à l'origine était un travail sur la juridiction, à la limite en tenant compte des différents bureaux, des différents centres, que l'ICANN avait, est devenu une espèce de boîte fourre-tout. Et on a commencé à nous demander de quoi on allait parler dans ce sous-groupe.

Est-ce qu'on doit penser à la possibilité de relocaliser l'ICANN si on pense que la juridiction américaine ne fonctionne pas pour la responsabilité de l'ICANN ? Voilà. Beaucoup de gens parlent de ce type de chose. Il y a des gens qui disent, « Nous pensons que

l'ICANN n'a pas suffisamment d'immunité si quelque chose arrive ». Si quelqu'un va faire un procès à l'ICANN, ça va avoir une influence sur le système des noms de domaine ; ça va avoir un impact sur les utilisateurs, sur l'Internet dans le monde entier. Donc nous devons donner l'immunité à l'ICANN.

Et les arguments contre cela étaient que dans le cadre de la législation américaine ou suisse, pour avoir cette immunité, on doit être une organisation basée sur un traité avec des gouvernements qui fonctionnent là-dedans. Et les statuts d'ICANN disent que l'ICANN doit rester enracinée dans le secteur privé.

Donc on a une espèce d'affrontement dans ce sous-groupe. Et j'ai beaucoup de respect pour le président de ce sous-groupe Greg Shatan qui gère cela à chaque appel, qui affronte cela à chaque appel hebdomadaire. Chaque fois, le travail de ce sous-groupe repart sur la question de l'immunité, sur la question de la localisation et la relocalisation de l'ICANN. Je suis très surprise que ce groupe soit arrivé déjà à avancer un petit peu dans son travail.

Et le groupe a envoyé deux questionnaires. Le premier au département juridique de l'ICANN pour qu'ils nous donnent les juridictions dans lesquelles l'ICANN pourrait participer à un

procès, les pays dans lesquels on pourrait entamer un procès contre l'ICANN. Et donc si vous avez quelque chose à dire.

L'autre point porte sur la façon dont la juridiction américaine peut influencer notre activité. Donc, question 1. Est-ce que votre travail, votre confidentialité, etc., a été affecté par la juridiction d'ICANN ? Deuxième question. Est-ce que la juridiction d'ICANN a affecté un processus de résolution de conflits en cas de noms de domaine, etc. ? La question 3 demande des preuves de tout cela. Et la question 4, une question favorite, on a mis beaucoup de temps à parvenir à un accord là-dessus, et c'est la question sur la relocalisation d'ICANN. Est-ce que vous savez, est-ce que vous connaissez un document, une instance dans lesquels l'ICANN n'a pas pu réaliser sa mission à cause de sa juridiction ? Et la deuxième partie de cette question est, est-ce qu'il y a une juridiction alternative où cela n'aurait pas eu lieu ?

Alors qu'est-ce qu'on attend maintenant ? Nous avons envoyé ce questionnaire. Nous attendons une réponse jusqu'au mois d'avril. Donc, donnez-nous vos réponses si vous avez quelque chose à dire.

Le groupe est très prudent actuellement. Parce que lorsque vous présentez ce type de question, lorsque vous l'envoyez à la communauté, vous voulez des preuves, des faits, des informations basées sur des faits. Notre crainte était qu'on ait

des opinions à la fin. Ce n'est pas arrivé. Mais c'était un autre problème outre tous les problèmes que ce groupe avait.

Donc c'est un travail intéressant. Pour les nouveaux arrivants, je sais que c'est un groupe difficile. Mais si vous voulez directement plonger à l'eau des deux pieds, à pieds joints, c'est un bon groupe. Vous allez même participer à la rédaction et on va vous donner vraiment- ça va vraiment vous donner une idée de ce qu'est ce processus multipartite de négociation et processus de consensus. Vous allez pouvoir voir comment fonctionnent tous les mécanismes dans toute leur ampleur.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Tatiana. J'ai entendu les gens dire que la solution serait de mettre ICANN sur un bateau et puis faire couler le bateau. Ce serait une résolution du problème. Une façon de résoudre le problème. Bien. Alors. Je donne la parole ici à Madame. Vous n'êtes pas Judith. Vous vouliez ajouter quelque chose, Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Merci. Merci Tatiana. Merci Olivier. Ce questionnaire dont on a parlé, vous pouvez le remplir. Vous pouvez y répondre. S'il vous plaît, faites-le. C'est très important parce que les choses peuvent changer.

Vous voyez maintenant, avec Trump, par exemple, aux États-Unis, certains de nos membres n'ont pas pu venir parce qu'ils viennent d'Amérique. Ils avaient peur de ne pas pouvoir rentrer aux États-Unis chez eux. Donc, répondez à ces questions de façon à ce que le groupe de travail puisse exprimer aussi votre opinion et que votre opinion soit reflétée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Nous allons donner la parole ici.

ELIZABETH OREMBO : Je suis du Kenya ; j'appartiens à un réseau, mais je parle en mon nom. Le problème de juridiction, c'est une question pour vous Tatiana, c'est un problème dont j'entends parler depuis que la transition a commencé. C'est-à-dire, il y a deux ans. Je me demande, est-ce que nous avons trouvé des options pour résoudre ce problème ? Merci beaucoup.

TATIANA TROPINA : Le problème de la juridiction a été divisé en plusieurs parties pendant ces deux dernières années. Premier problème, si l'ICANN doit passer du gouvernement des États-Unis à être donc indépendante, où se trouve le meilleur endroit pour l'ICANN ? Quel est le meilleur moyen pour que l'ICANN soit transparente ? La communauté a décidé que l'ICANN va rester comme

association de fait à but non lucratif, californienne. Donc ce problème a été réglé de cette façon.

Maintenant, on a atteint un autre niveau dans ce problème ce qui m'étonne, c'est que le problème au cours de ces deux années où la communauté a travaillé sur les propositions de responsabilité, les accords pour cette question fondamentale concernant la juridiction, on n'est pas parvenu à une solution. Ça a toujours été, « Bon, il faut passer la transition ». Ça a été une solution qu'on a donnée parce qu'on avait besoin. C'était une bonne solution parce qu'on avait besoin d'une solution d'urgence. Mais maintenant, si je prends la possibilité d'envisager une relocalisation, il faudrait rédiger les statuts. On en a pour deux ou trois ans. Penser à de nouveaux mécanismes. Penser au pays dans lequel on pourrait s'installer. Il va falloir de nouveau avoir de nouveau mécanisme, un nouveau pouvoir de la communauté. Donc ça risque d'être très compliqué.

Donc on trouve des réponses temporaires à des besoins et à des questions bien précises, mais on ne trouve pas les réponses finales. Et je ne sais pas où va ce groupe dans ce sens.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci d'avoir pris ces 10 minutes pour nous dire cela. On ne sait jamais si on va arriver quelque part si c'est un train qui bougeait qui avance en permanence.

GRACE LINDO : Bonjour. Je suis une boursière. La question de la juridiction m'intéresse. Je voulais vous demander si l'ICANN continue à être une organisation à but non lucratif ou est-ce que l'ICANN pourrait devenir une O.N.G. ? Et ensuite, le groupe de travail. Je n'ai pas compris votre nom. Je ne sais pas comment me joindre à votre groupe de travail. Est-ce que je dois vous contacter ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tatiana.

TATIANA TROPINA : Merci. Si vous allez à la page Internet du CCWG, groupe sur la responsabilité, en haut, à droite, vous avez des thèmes avec la partie avec les groupes de travail. Et vous avez le groupe de travail Juridiction. Vous pouvez vous joindre à notre groupe en tant qu'observateur. À ce moment-là, vous allez lire les e-mails, mais vous ne pouvez pas y répondre. Où vous pouvez vous joindre à notre groupe comme participants. C'est peut-être la meilleure façon de le faire ; vous pouvez participer aux appels, répondre dans la liste de diffusion, et pas seulement suivre ce qui est dit.

C'est le mieux en termes de discussion. Et nous avons besoin d'aide parce que nous allons bientôt recevoir des réponses au

questionnaire. Donc c'est un très bon moment pour vous joindre à nous. On a besoin de travail et vous êtes vraiment entourés de gens très intéressants.

Au niveau des organisations à but non lucratif et des O.N.G., ou des OIG, je pense que l'ICANN ne doit pas devenir une organisation à but non lucratif ou une O.N.G. ou une OIG ; ce serait une violation de nos statuts.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui en effet, dans la transition, nous avons dit lors de la transition que nous ne devons absolument pas avoir des gouvernements qui s'immiscent au sein de l'ICANN. C'est absolument important. Donc n'oubliez pas qu'ils ont des armes nucléaires, pas nous.

TATIANA TROPINA : Pour rebondir, comme je l'ai dit, le mécanisme de responsabilité, comment dire cela, ce qui fait l'ICANN tout à fait unique, et la rend tout à fait unique, et bien, c'est que nous sommes tout à fait transparents. Ce n'est pas comme la FIFA par exemple. À la FIFA, vous vous rappelez de ces problèmes de corruption absolument terrible ? Donc je le répéterai beaucoup. Nous sommes une organisation à but non lucratif. Nous sommes- en effet, nous avons le siège en Californie. Donc ça

serait vraiment très difficile de développer une association qui ne soit pas toujours en Californie. Ça prend des années et des années de travail au niveau juridique.

ALPEREN EKEN : Ça va ? Vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Oui. Parlez plus fort s'il vous plaît. Voilà très bien.

ALPEREN EKEN : Oui alors, je suis au micro Alperen de Turquie. Je suis un boursier. C'est ma première réunion. Et je voulais dire quelque chose sur les questions de juridiction. J'ai travaillé comme stagiaire également à Istanbul, au bureau régional d'Istanbul.

Donc l'ICANN a plusieurs centaines de membres du personnel dans plus de 30 pays. Mais au niveau statistique, plus de la moitié du personnel est citoyen des États-Unis, et est aux États-Unis.

Le PDG, il était suédois, mais il a dû partir aux États-Unis. Et les grands chefs, les dirigeants, me semble-t-il, c'est États-Unis, États-Unis, États-Unis. Donc ça ne ressemble pas véritablement à une association internationale. Donc si on doit abandonner quelque chose par rapport à la difficulté des textes juridiques et

des statuts juridiques qui seraient extrêmement difficiles à composer si on s'éloignait des États-Unis, moi je crois tout simplement que c'est un travail de rédaction de statuts juridiques et que ce n'est pas si complexe que cela.

TATIANA TROPINA : Oui. Je suis d'accord avec vous. C'est pour cela que le groupe a demandé, la question de juridiction, comment la juridiction peut avoir une influence. Et si vous pouvez trouver une meilleure solution. Parce qu'être situé aux États-Unis, avec un siège aux États-Unis, est-ce que ça a une influence sur le DNS ? Est-ce que l'ICANN ne pourra pas bien fonctionner à cause de cela ? Est-ce qu'il fallait totalement changer les textes statutaires ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce qu'on en a parlé dans le monde entier au niveau du personnel ?

TATIANA TROPINA : Je ne suis pas consciente cela. Non.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que l'ICANN n'est pas une organisation américaine si 80 % de son personnel est basé aux États-Unis ? Ça ressemble fort à une association états-unienne.

OWEN DELONG : Donc commentaires. Moi je m'exprime à mon nom personnel. Donc attention à ce que vous espérez. Parce que faire sortir l'ICANN des États-Unis, moi je suis pour, même si je suis américain. Vous pourriez trouver une juridiction je pense qu'il serait propice à l'ICANN, mais je ne la vois pas vraiment. Je ne la connais pas.

Donc entre une organisation non lucrative et un IGO, si vous avez un IGO, et bien, ça serait, ça ressemblerait fort à l'ITU où chaque pays a une voix. Si- vous n'auriez plus de pouvoir de donné aux utilisateurs finaux de l'Internet. Ça serait ça le problème.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Si c'était une IGO. Donc j'ai déjà entendu cet argument. Donc je crois que vous avez bien perçu le problème.

NEDAN MARINKOVIC : Oui. Je suis au programme des fellows. Et j'ai entendu parler donc de ces organisations intergouvernementales, IGO, de ces utilisateurs finaux. Moi j'utilise l'Internet pour .com, pour les gTLD. Donc est-ce qu'il y a une différence si on utilise les noms de domaine nationaux? Ça fait une différence pour les utilisateurs finaux? Je ne sais pas. On utilise tous Afiliats,

Verisign, pour nos noms de domaine. Est-ce que ça fait une différence et on utilise un autre pays, un pays étranger ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Il y a une grosse différence, en fait, entre les ccTLD et les gTLD. Donc .uk, .fr, .dk pour le Danemark, et vous avez les .com, .net, et ainsi de suite, et tout ce que l'on crée, toutes les extensions que l'on crée actuellement.

Les noms de pays, les ccTLD, en général, sont sujets à la juridiction du pays et aux lois du pays en question. C'est très différent. Et l'ICANN n'a absolument aucun pouvoir sur les actions des ccTLD ou alors des pays qui peuvent prendre des décisions. On peut avoir des règles très mauvaises et il y a des opérateurs de registres donc ccTLD.

Mais pour les gTLD, la juridiction, c'est le registre ou bureau d'enregistrement qui offre ou qui a une offre et qui donc a comme juridiction les règles et les lois de son pays. Il y a les contrats directs également avec l'ICANN. Il y a les parties contractantes de l'ICANN.

Donc très peu de personnes sont au courant de cela. Étant donné que certains ccTLD se sont vendus comme étant des gTLD. Je ne vais pas vous donner d'exemple, parce que je ne

veux pas pointer du doigt qui que ce soit. Mais il y a des abus de ce type que nous avons connu.

Donc je crois que nous devons passer à la prochaine partie de notre agenda sur la diversité. Nous allons parler avec Julie Hammer de diversité. Et bientôt nous devons arrêter.

JULIE HAMMER :

Oui. Merci beaucoup. Je m'appelle Julie Hammer et je vais vous parler un petit peu du travail du sous-groupe Diversité.

La diversité, pour nous, c'est au sens large. Nous sommes à peu près au milieu de notre travail sur la diversité, mais nous avons compris qu'il y a différents éléments qui rentrent en ligne de compte pour la diversité, auxquels il faut réfléchir. Et le sous-groupe a identifié sept éléments qui selon nous sont importants pour la diversité.

Le premier, c'est « représentation géographique ou régionale ». Deuxièmement, diversité linguistique. Troisièmement, diversité en ce qui concerne les sexes. Ensuite, nous avons la diversité pour les personnes handicapées. La diversité pour les différentes compétences. Et diversité de nos différentes unités constitutives.

Ce que nous essayons de faire pour développer la diversité, c'est d'obtenir des recommandations et de les donner, les remettre à

l'ICANN, pour que dans différentes parties de l'ICANN, nous obtenions plus de détails sur le travail des différents groupes qui travaillent à la diversité.

Donc nous avons un questionnaire sur la diversité, qui a été envoyé. Ce n'est pas encore finalisé. Mais ça va être bientôt distribué à tous les SO et AC, et également à toutes les parties de l'ICANN. Par exemple, le Conseil d'administration, le NomCom, le personnel, tous ces groupes où la diversité joue un rôle important. Et nous allons leur demander ce qu'ils en pensent et comment ils gèrent cette diversité ; quels sont les différents éléments de la diversité et qu'est-ce que vos groupes ont comme priorité sur la diversité. Et il y a des éléments qui n'ont pas été mentionnés dans les recherches déjà effectuées ?

Donc comment promouvoir la diversité au sein du groupe est également une autre question qui se pose. Nous allons collecter des données sur les caractéristiques de la diversité. Nous allons répondre à des questions sur la promotion de l'éducation, l'information, les politiques et les pratiques.

Donc on a encore beaucoup de travail à faire pour conclure notre enquête, mais l'idée que nous avons c'est que nous devons, une fois que nous aurons collecté ces informations, prendre des décisions pour améliorer la diversité.

Il y a des fonctions qui sont en rapport avec la diversité et qui sont importantes pour l'ICANN. Ces fonctions peuvent être contrôlées par un service de la diversité ou intégrées au sein même des SO et AC qui peuvent automatiquement ou par elle-même contrôler le travail qui est effectué sur la diversité, les progrès sont réalisés pour l'amélioration de la diversité.

Notre groupe pense que nous devons poursuivre notre travail continuellement sur la diversité. C'est une amélioration et un perfectionnement continu que nous essayons d'obtenir au sujet de la diversité. Nous pensons à des stratégies pour la diversité à long terme, pour obtenir nos objectifs, pour publier peut-être des chiffres, des rapports à ce sujet, et continuer à faire des propositions concrètes pour améliorer la diversité.

Donc nous espérons obtenir ce questionnaire. On en a parlé en séance plénière la semaine dernière et nous avons une ébauche de projet. Mais nous avons bien avancé. Et toute la collectivité et communauté va se pencher là-dessus. Nous avons besoin des retours des différentes unités constitutives de la communauté. Donc voilà où nous nous en trouvons actuellement. Voilà ce que je peux vous dire sur la diversité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Julie. Et les réponses, c'est la même procédure que pour la juridiction. Nous avons icann.org; vous cliquez sur

responsabilité. Par exemple, vous voyez Piste de travail 1. Vous avez Piste 2. Et ensuite vous pouvez donc arriver aux bonnes pages. Vous avez les différentes pistes de travail qui existe. Et vous pouvez contribuer à cet effort, à ce travail réalisé.

Y a-t-il des questions ? Je vois une personne au micro.

FIORELLA BELCIU :

Oui. Bonjour. Fiorella Belciu. Je suis une boursière et je crois que c'est un sujet important. Lorsque vous avez parlé de diversité, je pense à la jeunesse. Et c'est quelque chose que j'ai dit également au forum public. Et j'ai apprécié certaines réponses. Et je voulais savoir s'il y a eu des débats ou des recommandations de politique au sujet de la diversité sur comment faire venir des jeunes. Parce que les jeunes représentent un grand, grand nombre des utilisateurs finaux de l'Internet.

JULIE HAMMER :

Eh bien, dans notre groupe, on ne se concentre pas sur un âge plutôt que sur un autre, mais je suis consciente du fait qu'At-Large, par exemple, est très préoccupé de trouver des personnes plus jeunes qui les rejoignent et qui travaillent au sein des comptes de l'ICANN pour donner des points de vue un petit peu différents. Parce qu'en effet, nous avons besoin des points de

vue des plus jeunes. L'Internet, c'est jeune encore. Et pour les jeunes. L'Internet a une importance fondamentale dans leur vie.

Moi je crois que les SO et les AC vont beaucoup réfléchir à la jeunesse et à l'importance de la jeunesse pour l'ICANN, qui doit absolument avoir voix au chapitre.

Olivier, vous pouvez peut-être en dire plus à ce sujet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Oui. Je crois que vous avez bien couvert cela. Je vois qu'il ne nous reste que cinq minutes dans notre séance. Donc personne suivante. Oui.

ASHELL FORDE : Je m'appelle Ashell Forde. Je suis de Barbade et je suis une boursière. Et en tant que personne qui est diverse, je crois qui représente la diversité, donc est-ce que votre groupe est un groupe de contrôle un petit peu, de surveillance, pour vous assurer d'une grande diversité au sein de l'ICANN ? Est-ce que vous commentez sur le travail de l'ICANN ? Sur ce qui pourrait être préjudiciable à la diversité au sein de l'ICANN pour certaines politiques ?

JULIE HAMMER :

Eh bien, ce qu'effectue ce groupe, ce groupe a un objectif final : développer des recommandations. Ce qu'on va peut-être recommander, c'est quelque chose de plus permanent de mis en place pour exactement atteindre cela. Mais ce ne sera pas le travail de ce groupe. Ce groupe ne va pas rester en place et ne va pas devenir le spécialiste de la diversité. Mais l'objectif est peut-être de définir un groupe permanent qui poursuivrait le travail. Une structure qui sera peut-être uniquement une structure de la communauté, où on se retrouve pour parler de stratégie pro diversité, où nous partageons les succès, les meilleures pratiques, où nous apprenons les uns des autres.

Peut-être qu'on aura besoin d'un soutien de membres du personnel pour collecter des données, pour développer des politiques, et recommander peut-être au Conseil d'administration de l'ICANN de mettre en place des décisions. Donc voilà le type de travail que nous espérons effectuer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc il ne reste que deux minutes. Donc il n'y a que deux personnes qui auront la possibilité de poser leurs questions. Rappelez-vous que vous pouvez parler après la séance directement à Julie.

JAMIE BAXTER :

Avec l'application dotgay, et vous avez parlé de toutes les catégories de diversité, mais c'est très bien, si on n'est pas bien au courant de ce que veut dire la diversité.

J'aimerais savoir, dans vos groupes, la diversité culturelle. Les groupes d'intérêts. Vous voyez. Dans mon cas, la communauté gay. La voix de la communauté gay, comment est-elle entendue ? Je sais qu'il y a beaucoup de LGBTQIA ici, et je ne sais pas exactement quel est leur travail. Quelle est leur fonction. Mais nous avons une application à dotgay pour créer un espace sur l'Internet qui permette le développement de politiques pour les personnes LGBT, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

JULIE HAMMER :

Oui. Nous avons parlé de cela ; la diversité des différentes cultures. Ça a été parfois difficile à définir d'une manière significative pour qu'elle soit comprise universellement. Donc nous avons besoin de plus de réponses cohérentes.

Mais ce que nous avons essayé de faire avec ce questionnaire, nous ne voyons pas cela comme une liste conclue. Il y a d'autres aspects, en effet, de la diversité qu'il faut prendre en ligne de compte et c'est à la communauté de nous dire quels sont ces éléments importants de diversité. Mais vous avez posé une question tout à fait intéressante.

Nous allons bientôt communiquer avec les SO et AC, et il peut y avoir des groupes dans la communauté qui ne sont pas constitués. Et il ne faut pas fermer la porte à ces groupes qui pourraient se former. Donc je vais prendre cela en ligne de compte et m'assurer que lorsque nous envoyons les questionnaires, tous les groupes sont en mesure de répondre.

JAMIE BAXTER : Je pense que l'appel à l'action de ces groupes est extrêmement important. La visibilité est un problème. Les voix doivent être acceptées, les voix de tous et de toutes doivent être acceptées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Merci. Merci beaucoup. Je crois que, Alistair, il ne nous reste pratiquement plus de temps.

ALISTAIR STRACHAN : Oui je suis boursier pour la première fois l'ICANN. Combien de langues allez-vous envoyer le questionnaire ?

JULIE HAMMER : Ah, c'est une autre bonne question. Je vais noter cela. Oui Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Pratiquez ce que vous prêchez. Merci beaucoup. Merci d'être venus à cette séance. Désolé, il y a une réunion qui va se dérouler très rapidement. Mais vous pouvez aller parler dans les couloirs pour poursuivre le débat. Moi aussi je dois aller de l'autre côté du palais des congrès à une autre réunion. Mais ça a été une séance tout à fait positive. Je vous remercie. Continuez votre participation à At-Large et prenez vos brochures. Et on se revoit d'ici peu. Nous levons la séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]